



## **Versement de la taxe d'apprentissage** **2019**

Notre établissement **fonctionne aussi grâce à la taxe d'apprentissage**, qui est une source appréciable de financement d'équipement pour nos sections.

En 2018, elle nous a permis de financer notamment :

- un désherbeur thermique pour les CAP agricoles
- une perceuse à colonne pour le CAP métallier
- du petit matériel pour le CAP fleuriste

Et nous souhaitons investir dans du matériel spécifique pour le CAP Agent de Propreté et d'Hygiène, dans une table ponçage pour le CAP menuisier.

Nous travaillons ardemment à l'enrichissement de notre offre de formations et nous espérons pouvoir bientôt vous présenter un éventail plus large.

**Nous serions heureux que vous acceptiez de participer au fonctionnement de notre établissement qui propose actuellement des formations CAP.**

**Vous pouvez effectuer votre versement auprès d'un organisme agréé, en précisant à l'emplacement prévu à cet effet : bénéficiaire - EREA Joël Jeannot, numéro UAI - 0240112S, catégorie A hors quota.**

**Les formulaires sont accessibles sur le site des organismes collecteurs (OPCO : « opérateurs de compétences » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).**

**Contact : EREA Joël Jeannot - Christelle Ladouès - DDFPT 15**  
rue des Glycines 24750 TRELISAC ☐ [ce.0240112s@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0240112s@ac-bordeaux.fr) ☐ [ddfpt.jjeannot@ac-bordeaux.fr](mailto:ddfpt.jjeannot@ac-bordeaux.fr)

☎ 05.53.54.41.20

